

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 03 octobre 2024
Date d'affichage 03 octobre 2024

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 22 + 7 procurations
votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20241016-CM2410-DEL7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le NEUF OCTOBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Éric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

M. Gaëtan THOMAS,	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN	(Pouvoir donné Christiane VAN RYSSEL)
M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à Éric PAPILLON)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT)
Edith ALIX	(pouvoir donné à Carl GUILLEMIN)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Marie DENONELLE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

COMMISSION SPECIALE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
FOURRIERE AUTOMOBILE

Le Conseil municipal,

Vu les dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, qui régissent la délégation de service public.

Vu la délibération du 13 novembre 2019, conférant une délégation de service public pour la fourrière automobile à la SARL DOITEAU.

Vu la convention actuelle de délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile, conclue avec la SARL DOITEAU, qui arrive à son terme en décembre 2024.

Considérant l'importance de garantir la continuité d'un service public essentiel pour la collectivité.

Considérant qu'il est proposé de prolonger le contrat avec la SARL DOITEAU jusqu'au 30 juin 2025, par le biais d'un avenant.

Considérant que la procédure de délégation de service public exige la mise en place d'une Commission Spéciale de Délégation de Service Public (CDSP), qui devra être consultée sur cet avenant avant sa présentation au Conseil municipal pour délibération.

Considérant qu'une commission de délégation de service public pour la fourrière automobile doit être élue, conformément aux dispositions légales, cette commission étant composée comme suit :

1. Le Maire ou son représentant, président de la commission.
2. Un nombre de conseillers municipaux élus à la proportionnelle parmi les membres du Conseil municipal, avec un minimum de 5 et un maximum de 7 membres.
3. Représentants d'autres services compétents (si nécessaire) qui peuvent apporter leur expertise sur les questions techniques, juridiques ou financières liées à la délégation de service public.

Considérant que les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Membres titulaires :

4. Madame Cécile KNITTEL
5. Monsieur Gaëtan THOMAS
6. Madame Sylvie SEQUEIRA
7. Monsieur Gérard GUESNE
8. Monsieur Dominique MORANCE

Membres suppléants :

9. Monsieur Laurent PHILIBERT
10. Madame Christiane VAN RYSSEL
11. Monsieur Éric PAPILLON
12. Monsieur Franck POTAUFEUX
13. Madame Marie-Hélène TROUILLOT

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la constitution de la Commission Spéciale de Délégation de Service Public pour la fourrière automobile.
- **VALIDE** la liste des membres titulaires et suppléants de cette commission.

- **DONNE** mandat à la commission pour examiner l'avenant de prolongation du contrat avec la SARL DOTTEAU et formuler un avis à ce sujet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité des membres votants

Voix 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de séance

Marie DENONELLE

Pour Copie conforme

Le Maire,
Didier REVEAU

Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif *de Nantes* et doivent être adressés par voie recommandée.